

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TVP 002-447/16/BM

**■ Attribution de subventions à l'association - Pays d'Aix Associations -
Approbation de convention d'objectifs**

TVP 16/698/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a engagé depuis de nombreuses années une importante politique de soutien au tissu associatif local, et particulièrement auprès de Pays d'Aix Association, véritable structure d'accompagnement pour 500 associations regroupant 35 000 adhérents du territoire. Plusieurs dispositifs sont mis en place par cette association ayant pour objectifs en 2016 :

- 1- Organiser le salon de la vie associative du Pays d'Aix, dénommée ASSOGORA
- 2- Accompagner les associations
- 3- Communication des associations du Pays d'Aix
- 4- Observatoire statistique de la vie associative en Pays d'Aix,

Il est proposé d'approuver les attributions de subventions et la convention afférente ci-après :

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Juillet 2016

1- Organisation du salon ASSOGORA

L'ASSOGORA est une manifestation de promotion de la vie associative en Pays d'Aix, ayant pour but de favoriser la rencontre et la communication du mouvement associatif avec le public. Pour sa 38ème édition, l'ASSOGORA se tiendra le 11 septembre 2016 sur le Cours Mirabeau et aux Allées Provençales à Aix en Provence. 400 associations seront là pour se présenter et accueillir 25 000 visiteurs. Le montant de la subvention demandée est de 29 000€, soit 40% du total des produits hors contributions volontaires.

Budget prévisionnel pour l'organisation du salon :

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	1 857	Ressources propres	28 696
Achats	1 238	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs	19 119	Subventions demandées :	
Locations	5 703	Etat (à détailler)	
Entretien	774	Région (s)	
Assurances	774	Département (s)	Bouches du Rhone 3 000
Autres Services extérieurs	9 970	Commune (s)	Aix en Provence 10 410
Honoraires	1 393	Communauté du Pays d'Aix	Communication 29 000
Publicité	2 077	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	2 950		
Charges de personnel	39 463	Fonds Européens	
Salaires bruts	26 825	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	12 628	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	2 941	Transferts de charges	2 244
TOTAL CHARGES :	73 350	TOTAL PRODUITS :	73 350

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	5 633
Mise à disposition (biens & prestations)	22 809	Prestations en nature	22 809
Personnel bénévole	5 633	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	28 442	Total des contributions volontaires	28 442

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Juillet 2016

2- Accompagnement des associations

Ce programme d'accompagnement des associations a pour objectif de dispenser des conseils, des formations et des informations juridiques, comptables et techniques auprès de la Maison de la vie Associative du Pays d'Aix. Ces services permettent aux associations du Pays d'Aix de développer leurs projets, de fonctionner en toute sécurité du point de vue juridique et comptable, et de générer des emplois. Le montant de la subvention demandée est de 52 000€, soit 39% du total des produits hors contributions volontaires.

Budget prévisionnel pour l'accompagnement :

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	4 902	Ressources propres	19 720
Achats	2 202	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	2 700	Cotisations	
Services extérieurs	54 608	Subventions demandées :	
Locations	4 791	Etat (à détailler)	
Entretien	2 451	Région (s) PACA	10 000
Assurances	891	Département (s) Bouches du Rhone	10 000
Autres Services extérieurs	12 144	Commune (s) Aix en Provence	37 756
Honoraires	2 117	Communauté du Pays d'Aix	
Publicité	290	Communication	52 000
Déplacements, missions	3 788	Organismes sociaux (à détailler)	
Charges de personnel	56 819	Fonds Européens	
Salaires bruts	38 637	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	18 182	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	2 234	Transferts de charges	3 231
TOTAL CHARGES :	132 707	TOTAL PRODUITS :	132 707

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	7 982
Mise à disposition (biens & prestations)	32 444	Prestations en nature	32 444
Personnel bénévole	7 982	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	40 426	Total des contributions volontaires	40 426

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Juillet 2016

3- Communication des associations du Territoire du Pays d'Aix

La communication a pour objectif de maintenir et entretenir la relation entre les associations et le public, afin de faciliter les échanges, et que ceux-ci puissent bénéficier de leurs services ou s'y engager en tant que bénévoles. Elle se décline sur différents supports :

- Le journal « A plus B » ; le magazine de la Vie Associative en Pays d'Aix
- Un portail de la vie associative sur internet (proposant un agenda des actions et événements, ainsi que des contenus vidéos et des retours en images)
- Le développement d'une application smartphone

Le montant de la subvention demandée est de 59 000€, soit 52% du total des produits hors contributions volontaires.

Budget prévisionnel pour la communication :

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	4 917	Ressources propres	19 779
Achats	2 235	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	2 682	Cotisations	
Services extérieurs	20 167	Subventions demandées :	
Locations	5 257	Etat (à détailler)	
Entretien	1 617	Région (s) PACA	2 000
Assurances	1 227	Département (s) Bouches du Rhone	5 000
Autres Services extérieurs	27 180	Commune (s) Aix-en-Provence	24 480
Honoraires	2 473	Communauté du Pays d'Aix Communication	59 000
Publicité	1 523	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	3 899		
Charges de personnel	56 989	Fonds Européens	
Salaires bruts	38 753	Emplois Aidés (ex CNASEA)	3 241
Autres charges de personnel	18 237	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	4 246		
TOTAL CHARGES :	113 499	TOTAL PRODUITS :	113 499

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Juillet 2016

4- Observatoire statistique de la Vie Associative

La mise en place d'observations statistiques normalisées CNRS des associations du territoire permet une veille ainsi qu'une mise à disposition de renseignements sur les activités des grands acteurs associatifs et sociaux, locaux et nationaux (fondations, entreprises, CESE...) destinés à l'innovation locale. Le montant de la subvention demandée est de 20 000€, soit 36% du total des produits hors contributions volontaires.

Budget prévisionnel pour l'observatoire :

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	2 750	Ressources propres	11 062
Achats	1 500	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1 250	Cotisations	
Services extérieurs	10 999	Subventions demandées :	
Locations	2 285	Etat (à détailler)	
Entretien	625	Région (s) PACA	4 000
Assurances	625	Département (s) Bouches du Rhône	2 000
Autres Services extérieurs	6 818	Commune (s) Aix en Provence	15 435
Honoraires	1 225	Communauté du Pays d'Aix Communication	20 000
Publicité	312	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	2 125		
Charges de personnel	31 873	Fonds Européens	
Salaires bruts	21 674	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	10 199	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	2 369	Transferts de charges	1 812
TOTAL CHARGES :	54 809	TOTAL PRODUITS :	54 809

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Juillet 2016

Annexe : Budget prévisionnel global de l'association pour l'année 2016 :

DÉFICIT À REPORTER :		0	EXCÉDENT À REPORTER :		15 500
DÉPENSES	Montants		RECETTES	Montants	
60 - Achats	22 000		70 - Vente de produits finis, prestations de services	133 000	
Achats de spectacles, expositions			Marchandises		
Achats non stockés de matières et fournitures			Prestations	124 500	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 000		Produits des activités annexes	8 500	
Fournitures d'entretien et petit équipement	6 000		74 - Subventions d'exploitation	360 000	
Fournitures administratives	6 000		Etat (à détailler)		
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles			Région (s) CR PACA	20 000	
61 - Services extérieurs	149 000		Département (s) Bouches du Rhône	23 000	
Sous-traitance générale	64 000		Commune (s) Aix-en-Provence	147 000	
Locations mobilières et immobilières	24 500		Communauté du Pays d'Aix	160 000	
Entretien et réparation	11 000		Indiquer le montant total des subventions		
Assurances	4 000		solicitée auprès de la CPA pour l'année 2015)		
Documentation	1 000		Détail par service Communication	160 000	
Divers	45 000				
62 - Autres Services extérieurs	71 500				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10 000		Organismes sociaux (à détailler)		
Publicité, publications	21 500				
Déplacements, missions et réceptions	20 000				
Frais postaux et de télécommunication	10 500		Fonds Européens		
Services bancaires	500		Emplois Aidés (ex CNASEA)	10 000	
Divers	9 000		Autres (à détailler)		
63 - Impôts et taxes	5 000				
Impôts et taxes sur rémunérations	0				
Autres impôts et taxes	5 000				
64 - Charges de personnel	255 000		75 - Autres produits de gestion courante	23 000	
Salaires bruts	173 400		Cotisations	19 000	
Charges sociales	56 100		Autres (à détailler)		
Autres charges de personnel	25 500		Transferts de charges, Uniformation	4 000	
65 - Autres charges de gestion courante	1000		76 - Produits financiers	500	
67 - Charges exceptionnelles	0		77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements et provisions	13 000		78 - Reprise sur amortissements et provisions		
TOTAL DÉPENSES :	516 500		TOTAL RECETTES :	516 500	

Il convient de noter qu'au delà de 23 000 €, une convention de type annuelle entre l'association et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence permettra de verser ces différentes aides.

Concernant les modalités de paiement des ces subventions, il convient de préciser qu'un acompte de 70% sera versé à l'association après signature et notification de la convention d'objectifs pour l'ensemble des subventions.

Le solde de 30 % sera versé avant la fin de l'année sur présentation avant la fin novembre des bilans et comptes d'exploitation du dernier exercice clos certifiés par le président et le trésorier, ainsi que le dernier rapport du commissaire aux comptes.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Juillet 2016

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Sont attribuées les subventions telles que décrites ci-dessus pour un montant total de 160 000 euros à l'association Pays d'Aix Associations.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée à conclure avec l'association Pays d'Aix Associations.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Chapitre 65 / Fonction 022 / Nature 6574 de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix 2016.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Promotion et développement
du tourisme

Danielle MILON

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Juillet 2016**